

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE S'ENGAGE POUR VOTRE HABITAT



PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

Le Programme d'Intérêt Général du Conseil départemental de l'Oise (PIG60) permet de bénéficier d'aides techniques et financières de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), de l'État et du Département pour la rénovation des logements privés.

CES SITUATIONS VOUS CONCERNENT ?

- J'ai une sensation de froid ou d'humidité dans mon logement à laquelle je ne sais comment remédier
- Mes factures « énergie » représentent une part trop importante de mon budget
- Mon logement n'est pas adapté à ma mobilité
- Ma salle de bains ne semble pas sécurisée et pratique
- J'ai des difficultés à monter les escaliers

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES SUBVENTIONS ?

Je suis propriétaire d'un logement achevé depuis plus de 15 ans et ...

- Les propriétaires d'un logement de plus de 15 ans, occupants leur résidence principale en fonction de leurs revenus
- Les propriétaires bailleurs en fonction des loyers pratiqués après travaux
- Sur un logement de plus de 15 ans

QUELS SONT LES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS ?

- Les travaux d'économie d'énergie permettant aux occupants de vivre dans un logement confortable et de diminuer leur consommation électrique.

- Les travaux d'adaptation du logement favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou des personnes handicapées.

- Les travaux d'amélioration d'un logement destiné à la location conventionnée

- Les travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé

DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE GRATUITEMENT

Missionnée par le Département, l'équipe de **Citémétrie** est à votre disposition pour vous informer des aides et vous assister gratuitement dans toutes vos démarches :

- Diagnostics techniques
- Plans de financements
- Montage technique et administratif du dossier

DÉMARCHE À SUIVRE :



1^{er} contact
avec
Citémétrie



Visite du
logement par
l'équipe dédiée



Constitution
et dépôt du
dossier



Accord des
partenaires financiers



Réalisation
des travaux



Quelques principes à respecter ...

- Ne pas commencer les travaux avant l'octroi de subvention
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels

Pour plus de renseignements, contactez Citémétrie, l'opérateur du PIG pour le Département, par téléphone:

09 73 53 39 46

du lundi au jeudi de 9h à 12h

ou par mail à l'adresse suivante:

pig.oise@citemetrie.fr

Je vais devenir propriétaire pour la première fois ?

Le Département peut m'aider à la rénovation thermique et durable de mon futur logement. Avant toute acquisition, je contacte l'ADIL de l'Oise : 03 44 48 61 30 ou adil60@wanadoo.fr